
ABOU DABI – Séance de travail des dirigeants régionaux et de l’ALAC (5^e partie)

Samedi 28 octobre 2017 – 17h00 à 18h30 GST

ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Nous allons commencer dans quelques minutes, veuillez s’il vous plait prendre vos places.

ALAN GREENBERG: Nous avons déjà 5 minutes de retard. [Non traduit].

Nous allons commencer dans une minute.

[Non traduit]

S’il y a des gens qui sont dehors, on pourrait peut-être les convaincre de revenir dans la salle.

Nous allons commencer. Nous allons, au cours de cette séance, faire un récapitulatif par rapport à la piste de travail numéro 2 sur la redevabilité. Donc l’évolution de l’ICANN, pour ceux qui ne le savent pas – vous vous en souvenez peut-être si ça fait longtemps que vous êtes là, il y avait une époque où il y a eu une transition, un groupe ad hoc sur la transition IANA qui consultait les différentes personnes sur les questions de redevabilité de la piste de travail numéro 1. Nous avons décidé que ce groupe de

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

transition ne serait plus le groupe de transition IANA, et je crois que c’est Sébastien qui a trouvé le nouveau nom qu’on utilise maintenant –je ne sais pas je me trompe peut-être.

Et donc au fil de l’évolution de l’ICANN, il y a différentes personnes qui sont impliquées dans les différents groupes concernés, dans tous les groupes d’ailleurs, puisque nous avons Cheryl qui est avec nous et nous avons des représentants de tous les groupes.

Olivier a proposé de continuer à présider cette séance, ce travail. Donc nous avons maintenant l’opportunité de faire une petite mise à jour pour l’ALAC et l’At-Large. Il y a une séance qui présentera les mêmes sujets, je vous encourage à vous y rendre pour voir un petit peu où nous en sommes.

Je vais ensuite passer la parole à Olivier.

Alors on m’a demandé de vous dire qu’il y a certains noms qui sont associés avec ces sujets. Vous ne les voyez pas parce qu’ils ont été effacés. Si vous voyez des noms après chacun des sujets, c’est que vous les imaginez, parce que normalement, ils devraient être effacés. Olivier c’est à vous. Alors, Yesim me dit qu’elle les voit, mais ce n’est pas vrai, ils sont invisibles ces noms.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Alan. Les noms sont affichés et c'est d'ailleurs un témoignage pour les personnes qui ont passé beaucoup de temps au cours de cette année et les années précédentes dans les groupes de travail, les groupes de travail de la piste numéro 2. Il y a un certain nombre de personnes qui ont été très impliquées dans ces groupes de travail et qui ont fait des rapports au fil des années, des nombreuses années, sur tout ce processus.

Il y a une présentation qui est actuellement à l'écran, et qui nous permettra de connaître certaines statistiques pour ces groupes de travail. Donc je m'étais dit qu'après, on pourrait directement à la mise à jour des différents éléments.

Alors, s'il vous plait, diapositive suivante.

Alors cette présentation n'est pas spécifique à l'At-Large, c'est en fait une présentation générale qui a été faite par le personnel de l'ICANN et qui présente certains détails, y compris des détails sur les statistiques.

Alors, premièrement sur les activités mensuelles. Donc il faut savoir que ces personnes, dont les noms sont listés, sont très importantes puisque vous avez une activité mensuelle, et vous voyez donc le nombre d'emails, ça fait peur, n'est-ce pas ? En août 2016, beaucoup de personnes sont normalement en vacances, mais je crois qu'il y a eu 600 messages, emails,

envoyés dans le cadre de toute la piste de travail numéro 2, la moitié ont été écrits par Cheryl. En ce qui concerne le nombre total, vous voyez que l’effort est très soutenu dans les différents groupes.

C’est pas quelque chose qu’on fait souvent à l’At-Large, mais j’aimerais vraiment prendre le temps de féliciter, d’applaudir les différents collègues qui ont passé tout ce temps lors des différents appels.

On les a applaudis, donc maintenant on peut critiquer leur travail... Non, je rigole.

Alors, avant de passer au premier intervenant, nous allons demander à Alan de dire quelques mots.

ALAN GREENBERG:

J’aimerais demander à chaque intervenant, lorsque vous prendrez la parole, étant donné que nous avons un certain nombre de personnes dans la salle qui ne connaissent pas nécessairement le sujet de présenter un petit peu les sujets. Parce qu’ils ne sont pas forcément très clairs, donc en une ou deux phrases, résumez un petit peu le sujet du groupe de travail.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Alan, merci pour ce rappel. La piste de travail numéro 2 fait suite au travail de la piste de travail numéro 1. Et donc tout ceci a été généré par un processus. Et donc au début il y avait le département du commerce qui avait annoncé il y a un certain nombre d’années qu’ils allaient abandonner leur rôle de supervision sur les fonctions de l’organisation qu’on appelle l’IANA, je ne vais pas rentrer dans tous les détails de ce nom et de ce qu’il signifiait, il y a eu beaucoup de modifications au fil du temps.

Mais le gouvernement des États-Unis avait en fait une fonction de supervision sur tout ce qui rentrait dans la racine du système des noms de domaine qui est en fait le point central où tous les noms de domaine de premier niveau se trouvent. Le gouvernement des États-Unis a dit: nous n’allons pas nous occuper de ces fonctions et c’est l’ICANN, la communauté de l’ICANN, les différentes communautés du monde entier, qui vont collaborer et qui vont trouver un mécanisme alternatif, avec donc une supervision de ces fonctions.

Donc pour résumer, après un an de travail, le groupe de travail intercommunautaire sur la transition des fonctions de supervision IANA a trouvé un plan qui incluait deux éléments principaux.

Premièrement, le système post-transition IANA, PTI, qui devait donc prendre le contrôle des fonctions IANA comme filiale appartenant à l’ICANN. Autre composante, avec un certain nombre de mesures de redevabilité pour que l’ICANN soit en fait redevable envers elle-même, parce qu’il y avait également le fait de se dire : est-ce que l’ICANN doit rendre des comptes à une autre communauté? Mais à qui cette communauté sera redevable, etc. Donc le fait que cette redevabilité existe veut dire que le conseil d’administration doit être redevable auprès de la communauté, et en fait c’est un petit peu cyclique.

La piste de travail numéro 1 du groupe sur la redevabilité a mis en place certaines mesures pour créer une communauté habilitée.

Alors, je ne vais pas rentrer dans le détail de tout ça, mais la communauté habilitée a plusieurs pouvoirs, y compris la possibilité, ou le besoin pour la communauté, de voter sur le budget annuel de l’ICANN, le pouvoir d’approuver le budget des PTI. Et cette PTI maintenant on l’appelle les identificateurs techniques publics. Et également un autre pouvoir de la communauté qui revient à renvoyer tout le conseil, si par exemple le conseil se comporte mal, etc.

Et donc il y a un autre ensemble de questions qui a été soulevé, et dont il a fallu s’occuper. Et donc ce qui a été décidé, c’est que

les questions relatives à la piste de travail numéro 1 seraient les questions relatives à la transition en elle-même, et les autres questions seraient reléguées à la piste de travail numéro 2 pour que l’on ait davantage de temps à y consacrer.

Et effectivement, nous avons consacré un certain temps là-dessus. Mais nous en sommes au point où pour la plupart de ces questions il y a un rapport définitif qui va être envoyé pour commentaire public, et c’est ce dont nous allons parler aujourd’hui ;

Les questions de la piste de travail numéro 2, cette piste de travail numéro deux, ça fait deux ans...Un an, un an qu’on y travaille.

Donc vous voyez que pour l’exercice 2018, à l’écran, sachant que nous commençons l’exercice au premier juillet, le sous-groupe... Alors la piste de travail est composée de différents sous-groupes, donc pour la plupart des tableaux, ils sont en cours de création. Donc vous avez différents sous-groupes qui font un rapport à la plénière de la piste de travail numéro 2, et ensuite ceci passe au processus de commentaires publics qui implique tout l’ICANN, toutes les communautés et toutes les personnes qui souhaitent faire des commentaires.

Donc c'est un processus qui permet aux communautés de l'ICANN de faire des recommandations sur lesquelles il y a des commentaires apportés par diverses personnes.

Donc nous en sommes au début, on est presque au mois de novembre, donc je crois que juste après la réunion de l'ICANN...

Attendez, si je passe à gauche, est-ce que le point rouge va se déplacer... Non, ce n'est pas ça, je louche. Vous avez essayé ? C'est pas mal, je me sens comme Superman, j'essaye encore... HA ça marche, j'ai cligné des yeux et le point se déplace... Les commentaires publics, merci beaucoup.

Je ne sais pas qui s'occupe de ça, mais la période de commentaires publics va commencer donc voilà pourquoi nous avons la réunion aujourd'hui, pour faire une petite mise à jour. Il y a d'autres réunions qui ont lieu à l'ICANN, il y en a certaines qui ont eu lieu hier, dans certains des groupes de travail, nous aurons une mise à jour là-dessus, sur certaines des pistes de travail. Il y a des réunions publiques qui auront lieu un peu plus tard dans la semaine, donc nous pouvons également parler des différents points de vue que nous pouvons exprimer.

Vous voyez le diagramme. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Il y a consolidation des recommandations de la piste de travail numéro 2, et ensuite, ceci est renvoyé au conseil d'administration et il y a une autre plénière, un autre processus,

avec un autre processus de commentaires publics au cours de l'année suivante, en avril mai à peu près.

Donc nous sommes toujours vraiment immergés dans le travail. Mais il n'est pas trop tard pour contribuer.

Ensuite, donc le statut actuel des différents sous-groupes est le suivant. Donc vous avez des sous-groupes qui ont une coche, donc leur travail est terminé. Nous avons ici SO AC redevabilité, droit de l'homme, et puis vous avez certains groupes qui ont encore du travail à faire, pour certains plus que pour d'autres.

Et nous allons donc les passer en revue. Je pense qu'on passera davantage de temps à parler de ceux qui n'ont pas terminé.

Alors, SO AC redevabilité, on peut simplement se lancer dans la discussion. Alors avant, y a-t-il des questions par rapport au processus. J'espère que j'ai été assez clair. J'ai peut-être ajouté certaines choses. Donc pour ceux qui sont impliqués dans le travail, n'hésitez pas à ajouter des choses s'il y en a.

Alan. Allez-y.

ALAN GREENBERG:

Alors, le titre c'est SO AC redevabilité.

Comme Olivier l'a mentionné, nous avons maintenant une communauté habilitée qui peut faire un certain nombre de

choses, y compris rejeter le budget, renvoyer un membre du conseil ou la totalité du conseil d’administration. Il y a également d’autres pouvoirs.

Et donc la question s’est posée, lors de la conception, on s’est dit ça va, très bien, mais comment est-ce qu’on peut faire confiance à ces personnes, comment être sûrs qu’un pouvoir affreux ne s’est pas mis à contrôler nos SO et AC. Et le conseil est renvoyé, remplacé, et en fait on ne sait pas exactement comment le processus se produit, est-ce qu’on peut vraiment faire confiance aux SO et AC.

Donc ce groupe était responsable de ce type de questions, à savoir comment est-ce que les SO et AC gèrent leurs propres affaires, dans quelles mesures est-ce qu’elles sont redevables aux unités constitutives auxquelles elles sont redevables. À l’ALAC, par exemple, il y a rapport à l’At-Large maintenant. Chaque SO et AC à l’ICANN, fonctionne de manière totalement différente des autres.

Donc ce groupe devait inspecter les processus, revoir les processus et voir si chaque groupe avait des règles publiées, et est-ce que ces règles étaient suivies ?

Donc il y a toute une liste de choses. Et le groupe a fait un certain nombre de recommandations, et j’utiliserai le terme avec précautions, mais de bonnes pratiques.

Au début on les appelait les meilleures pratiques, mais les meilleures pratiques ça a vraiment une définition spécifique dans le monde de la qualité. Cela veut dire que nous avons prouvé que ceci est bien et que vous devez le mettre en œuvre.

Au sein de l'ICANN, étant donné que chaque groupe est différent, une meilleure pratique qui peut être extraordinaire au sein de l'At-Large ne s'applique absolument pas dans l'ASO ou dans la GNSO.

Donc chacune de ces meilleures pratiques, et il y en a une liste longue, devra être évaluée par chaque AC, par chaque SO, pour voir dans quelles mesures elle s'applique et dans quelles mesures peut-être il faut changer les différentes pratiques.

Donc voilà où nous en sommes pour l'instant. Le groupe a terminé son travail.

Cheryl a quelque chose à ajouter.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci beaucoup monsieur le président, messieurs les présidents.

J'ai eu l'honneur d'être co-rapporteur avec deux de mes compatriotes, une personne de l'unité constitutive non commerciale, une de la GNSO, et une autre de l'unité constitutive des entités commerciales. Et je voulais vous assurer

que ces bonnes pratiques qu'a mentionnées Alan, nous en avons énormément parlé, nous les avons tirés des pratiques qui étaient observées et des pratiques qui nous ont été communiquées des SO et des AC.

Donc nous avons fait une analyse, nous avons considéré ce qui se faisait, et ensuite nous avons utilisé les bonnes pratiques, qui ressortaient de pratiques existantes en les améliorant pour certaines, pour correspondre aux besoins spécifiques. Pour en fait améliorer, en fait éliminer les obstacles pour certains SO et AC, de manière à ce que ces pratiques puissent fonctionner au niveau de l'ASO, au niveau de la GNSO etc.

Il y aura une période de commentaires publics, donc certes nous en sommes presque à la fin de notre travail, mais maintenant le moment est venu pour vous d'inclure vos commentaires, de vos propres groupes, de vos propres régions, ou de l'ALAC.

Merci.

ALAN GREENBERG:

Autre commentaire, est-ce que vous connaissez le terme entropie ? Alors entropie, qu'est-ce que ça veut dire, c'est une mesure de l'énergie dans l'univers. Et donc l'entropie augmente et donc le travail augmente.

Ces bonnes pratiques, pour certaines, les gens vont dire : ha non, ça ne nous convient absolument pas, et pour d’autres groupes les gens diront : oui, c’est pas mal, mais on ne les utilise pas.

Tout ceci nécessitera davantage de travail, j’espère que, grâce à ça, nous deviendrons une organisation plus responsable.

Mais donc tout ceci est réel. Il y aura du travail à faire. Donc c’est juste pour vous avertir.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Alan. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Très bien, et bien on a fait du bon travail.

Ensuite, passons à une autre page.

J’aimerais passer à quelque chose, je crois que Tatiana doit partir tôt. Non, c’est le premier sujet, très bien, les droits de l’homme. Alors parlons des droits de l’homme. Et donc c’est Tatiana Tropina qui va nous en parler.

TATIANA TROPINA: Merci beaucoup à vous tous de m’avoir invité à vous faire cette présentation. Nous avons donc une diapositive pour les droits de l’homme, c’est extraordinaire.

Et je n’avais pas donné mon nom au début, je suis désolée.

Mais en tout cas, en ce qui concerne les droits de l'homme, je vais essayer d'être brève. Mais je crois quand même qu'il y a encore beaucoup de travail. Le groupe a soumis son rapport, notre travail à nous est terminé, mais le chemin est long et compliqué pour être d'accord sur ce rapport.

Donc le sujet des droits de l'homme de la piste de travail numéro 2 sort directement du processus de redevabilité de la piste de travail numéro 1. Comme Olivier l' a expliqué au début.

Donc il y a des questions qui ont été reléguées à la piste de travail numéro 2, des questions sur lesquelles on ne s'était mis d'accord au cours de la piste de travail numéro 1.

Pour la question des droits de l'homme, ce n'est pas exactement le cas. Parce que lors de la piste de travail numéro 1, on a adopté un statut sur les droits de l'homme, ce qui veut dire que c'est maintenant une valeur fondamentale de l'ICANN, donc le respect des droits de l'homme.

Mais le groupe de la piste de travail numéro 1 n'a pas eu suffisamment de temps pour se mettre d'accord sur la signification de ces statuts, et donc la crainte, c'était que l'adoption des statuts sans interprétation ouvrirait la porte à certains risques, par exemple de forcer l'ICANN à surveiller les questions de droits de l'homme, à s'assurer de l'application des droits de l'homme sur une partie tierce.

Donc, la piste numéro 2 a commencé à mettre au point un cadre d’interprétation de ce statut. Donc le statut en lui-même, la piste numéro 1, comportait une clause comme quoi avant de mettre en œuvre le statut, il fallait donc attendre ce cadre d’interprétation.

Donc il y avait une période d’attente.

Donc qu’avons-nous fait lors de cette piste numéro 2 ? Premièrement interprétation pour tout ce qui est contenu dans le statut, tous les termes. Je ne vais pas tout vous réciter parce qu’il y a beaucoup de choses, mais l’idée c’est vraiment de protéger l’ICANN contre toute réclamation qui ne soit pas adéquate.

Donc en fait, l’ICANN doit respecter les droits que dans le cadre de sa mission fondamentale, que l’ICANN n’est en aucun cas responsable de la mise en application des droits de l’homme. Donc nous avons fourni une interprétation pour commencer ;

Alors que veut dire le respect, que veut dire la mission, que veut dire une loi applicable, etc.

Mais en plus de tout ceci, la grande question c’était de savoir comment est-ce que ces statuts seraient adoptés par les organisations de soutien et par les comités consultatifs ?

Comme on l’a dit tout à l’heure, en ce qui concerne la redevabilité, chaque organisation de soutien, chaque comité consultatif est différent. Ce qui fonctionne pour l’At-Large, ne fonctionne pas nécessairement pour la GNSO ou pour le comité consultatif gouvernemental. Donc nous n’avons pas pu trouver une solution qui corresponde à tout le monde, donc qu’est-ce que nous avons fait ? Nous avons fourni un cadre pour répondre à la question.

Par exemple, le statut ne va pas changer la manière dont on fournit des avis. Nous avons dit que le conseil d’administration, c’est vraiment la dernière autorité pour l’exercice de ces valeurs fondamentales.

Nous avons également dit que chaque organisation de soutien et chaque comité consultatif doit mettre au point ses propres outils et intégrer les valeurs des droits de l’homme dans leurs processus. Donc par exemple lorsqu’il y a un processus de développement de politique qui est mis au point à la GNSO, c’est à la GNSO de voir comment est-ce que ces politiques vont avoir un impact sur le respect des droits de l’homme, sur ces valeurs fondamentales.

Donc nous avons terminé notre travail, le rapport est excellent, il est très équilibré à mon avis. Nous avons beaucoup de statuts à considérer. Au début, certains gouvernements avaient des

opinions contraires, surtout en ce qui concerne le commerce international et les principes des droits de l’homme adoptés sur les Nations Unies qui ne sont pas nécessairement applicables au sein de l’ICANN, c’est une question d’opération.

Et donc, cette valeur fondamentale, c’est de savoir comment est-ce qu’on respecte les droits de l’homme dans le cadre des politiques, parce que c’est là que l’ICANN va avoir l’impact le plus important.

Alors pourquoi est-ce que je dis ça, parce que, apparemment, l’ICANN ne va pas s’impliquer dans la traite humaine.

Donc, bien sûr, plus tard, oui, oui. Je sais, je comprends que ça prête à controverse. Mais selon la législation internationale, le consentement volontaire n’est pas la condition préliminaire, donc on est un petit peu esclave. Mais bon, passons.

Donc les politiques, les avis, ont un impact réel. Donc pour l’instant nous avons soumis le document, nous attendons que les organisations de soutien et les comités consultatifs l’approuvent.

Je pense que l’ALAC est à peu près au même point que la GNSO, on va voir ce qu’il se passe avec le GAC.

Au dernier moment, nous avons pu, en fait marier deux concepts en ce qui concerne la mise en oeuvre de ces statuts.

Donc, à la base, voilà ce que j’avais à dire, j’essayais d’être brève, désolée si je n’ai pas réussi, mais je suis prête à répondre à vos questions.

NON IDENTIFIE : [langue anglaise, non traduit]

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: [langue anglaise, non traduit]

NON IDENTIFIE : [langue anglaise, non traduit]

NON IDENTIFIE : [langue anglaise, non traduit]

NON IDENTIFIE : [langue anglaise, non traduit]

TATIANA TROPINA: On doit me rappeler d’où je viens, mais je pense que je vais perdre mon sens de l’humour parce que je passe à la GNSO.

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Est-ce que vous m’entendez en français et en... Merci beaucoup.
Y a-t-il des questions ?

BASTIAAN GOSLINGS: Oui, merci Tatiana pour votre résumé. Je n’aurais pas pu faire mieux. À mon avis, et pour confirmer ce qui a été dit, j’ai rédigé la réponse, et il n’y a pas eu beaucoup de changement depuis, peut-être quelques mots dans le texte. Je pense que c’est un bon rapport, qui est bien équilibré.

Donc je vous remercie pour le travail qui a été fait. Il est malheureux que nous ayons eu quelques problèmes. Nous verrons ce qu’il va se passer quand le travail sera complet et nous allons pouvoir avoir donc ce rapport final.

Peut-être pouvez-vous nous aider, on aimerait savoir ce qu’il va se passer par la suite, après la mise en application, quelle va être l’impact pour l’ALAC plus spécifiquement.

TATIANA TROPINA: Merci pour votre question.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Quel est votre nom ?

TATIANA TROPINA:

Au micro, Tatiana. Donc je voulais répéter, une fois de plus, que nous n’avons plus, nous nous sommes séparés de cette deuxième opinion, ça c’est fait.

Nous avons un petit groupe maintenant, et nous représentons des groupes différents si vous voulez, au sein d’un groupe. Et nous essayons de trouver un compromis. Nous y sommes arrivés, nous avons inséré quelques mots dans le texte, mais pas dans la partie de reconsidération, seulement dans le cadre du travail.

Donc ces changements n’auront pas d’impact sur les considérations en elles-mêmes.

Est-ce que vous pouvez retirer ça du rapport ? Non, mais nous nous sommes mis d’accord, il va y avoir un impact vis-à-vis du GAC et c’est ce qu’ils voulaient.

Donc quand il s’agit de la mise en œuvre, de la mise en application, comme je le disais, nous n’avons pas une solution qui correspond à tout le monde. Par exemple, à la GNSO, il y a un processus d’élaboration de politiques, donc dans ces cas-là, il faudrait voir comment ces politiques peuvent avoir des résultats, cette élaboration de politique peut avoir des impacts sur les droits de l’homme.

Nous n’élaborons pas des politiques dans d’autres groupes, nous donnons des conseils. Donc quand vous regardez, vous observez un conseil et vous voyez : est-ce qu’on a considéré les droits de l’homme dans ce conseil ? Est-ce qu’il va y avoir un impact sur les droits de l’homme ? Oui ou non.

Il faut donc garder à l’esprit que cela sera différent pour chaque groupe, ou chaque unité.

Nous avons donc marié les deux concepts pour chaque organe.

Donc, à la base c’est très simple pour vous, parce que vous n’élaborez pas de politique, vous testez les questions des droits de l’homme quand vous distribuez vos avis.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Tatiana. Passons à la prochaine diapositive. Merci encore Tatiana pour ce rapport. Je pense qu’il y a une période de commentaires publics qui va être soumise bientôt.

Passons donc à la transparence. Et je ne suis pas sûr qui va nous parler de la transparence. Y a-t-il des volontaires pour cette thématique ?

ALAN GREENBERG: Je voudrais passer la parole à Cheryl.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Cheryl, c’est à vous, vous êtes très transparente.

CHERYL LANGDON-ORR: Oui, je ne serais plus transparente maintenant, je vais passer dans le vif du sujet.

Donc la transparence correspondait à un des premiers documents sur lesquels nous avons travaillé pendant la première piste de travail. Donc il y a eu beaucoup de travail qui a été fait sur un long parcours entre les deux, comme on l’a présenté à la première réunion. Nous en sommes à la deuxième lecture. Mais il y avait des points très importants qui devaient être, disons, polis.

Il y avait une question importante sur les croyances diverses, sacrosaintes, des besoins des privilèges de représentation légale. Il fallait donc parler de l’accès aux meilleures pratiques de la transparence dans cette piste de travail.

Il y avait des exemples de questions dans ce style, par exemple si le montant d’argent qui était déboursé annuellement pour les interactions entre les gouvernements et les lobbys, ce montant devait être déclaré par exemple.

Donc cela rendait les choses plus claires pour voir exactement comment ICANN fonctionnait entre chaque organe ou chaque entité. Cela clarifiait aussi les choses au niveau de ces meilleures

pratiques, dans le sens où il y a un droit d’accès aux matériaux, aux informations.

Dans ces cas-là, il y avait un moyen de faire une demande d’accès aux informations, mais il y avait des soucis de confiance, ou de litiges. Et aussi des choses, des sujets de secrets professionnels disons.

Le texte a été donc poli dans la nouvelle lecture, dans ce nouveau document sur la transparence. Entre tous les documents qui sont sortis de cette piste de travail, ce document est le plus long, mais cela représente un travail qui a un fondement qui a été très bien établi, étudié dans d’autres domaines. Donc par exemple, sous la question des contrats et des demandes de contrat. Ce processus est donc maintenant public, mais la conversation continue. Les devis doivent être publiés, donc rendus publics, les appels d’offres doivent être rendus publics, et dans ce cas là, ça pourrait peut-être compromettre la position de l’ICANN dans de futures négociations, lorsqu’il s’agirait de contrats qui seraient similaires.

Donc quand la question a été posée, n s’est rendu compte qu’il était intéressant de voir qu’il y avait trois, mais pas 4 documents qui avaient été déjà publiés dans des pays où il y avait une

demande d’une telle transparence, et ces documents avaient montrés des résultats positifs.

Voilà donc le genre d’informations, de matériaux, que cette recommandation va pouvoir fournir. À mon avis, cela permet, en bonne foi, de pouvoir faire confiance à ces recommandations.

Donc je pense que je n’ai rien d’autre à ajouter, à moins qu’il y ait des questions.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Cheryle, vraiment du bon travail, des changements assez significatifs.

SABASTIEN BACHOLLET: J’ai des problèmes à suivre ce qui est fait entre les parties contractuelles quand il s’agit, encore une fois du sujet, de la thématique des contrats.

Oui, ils nous ont dit qu’il y avait 5 études qui avaient démontré qu’il n’y avait aucun souci au niveau du prix, mais pas seulement du prix, du coût. Nous ne savons pas du tout s’il y a des impacts sur le contenu, sur la valeur du travail, sur les propositions faites dans ces contrats, ou sur le travail qui a été fait.

Je vous assure qu’au sein de l’ICANN, d’après mon expérience, ce ne sont pas les contrats les plus chers qui sont les meilleurs.

Donc j’ai des problèmes avec cela. Nous devons peut-être... Il y a souvent des soucis au niveau d’argent mais pas sur les autres thématiques. Je pense que des fois on fait plus attention à l’argent qu’à autre chose.

CHERYL LANGDON-ORR: Sébastien ce sont des points très intéressants que vous soulevez ici. Je peux canaliser ce qu’a dit Michael, sur ce qu’il a dit sur ce sujet. Je n’interprète pas, j’essaye de me rappeler ce que j’ai entendu à ce sujet.

Il y a beaucoup de focalisation qui est placée sur le montant d’argent, mais je crois, et j’espère que je me souviens bien, je pense qu’il y a aussi une proposition importante qui dit, au sein de la transparence, au niveau des contrats et des résultats du travail contractuel qui est fait, il devrait y avoir une transparence au sein, dans les rapports vis-à-vis de la communauté vers la communauté, sur l’efficacité et les résultats de ces contrats.

Donc, ce n’est pas nécessairement la chose à dire, nous sommes là à tel endroit et nous commençons à faire telle ou telle interprétation du contrat. Je pense que ça ne veut pas forcément dire qu’on sera peut-être poussés à faire un genre de rapport avec un tableau si vous voulez, sur toutes informations qui appartiennent dans chaque contexte, mais nous devrions pouvoir demander d’avoir l’accès à cette information.

C’est donc très important de soulever cette thématique au niveau de l’ALAC, mais je pense qu’il y aura d’autres thématiques importantes à soulever.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Cheryl. Ricardo ?

RICARDO HOLMQUIST: Oui, je faisais partie de ce groupe aussi. Il y avait un bon équilibre dans ce groupe entre Michael, qui est plus dans le style académique, et puis il y avait Dave Mckauley qui était dans le groupe, qui avait une très bonne vision de l’industrie en général, donc il pouvait nous dire si certaines choses pouvaient avoir un impact sur telle ou telle industrie.

Nous n’étions pas des spectateurs au sein du groupe, mais nous avons un bon équilibre entre le côté académique, la société civile. Et avec le travail de David qui lui aussi nous arrêtaient lorsqu’il avait quelque chose à dire sur l’industrie. Dans ce cas-là, c’était David qui soulevait les questions et qui nous disait : on peut faire ça ou on ne peut pas faire ça.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Ricardo. Alan.

ALAN GREENBERG: Oui, le conseil a exprimé des inquiétudes à ce sujet. Peut-être que... Je pense que c’était Chris Disspain qui était représentant à la réunion de vendredi, Il a été calmé d’ailleurs par la réponse de Michael, il a dit qu’il allait ramener les informations vers le conseil. Ils vont peut-être identifier ce problème comme une question disons critique, ou plus importante.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Je pense que nous pouvons aller de l’avant. Nous allons passer à la prochaine thématique. Il s’agit des directives pour la bonne foi. Après les directives, les directives pour la bonne foi, pour la conduite en toute bonne foi. Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG: Oui, je vais m’en occuper, mais personne ne m’écoute de toute façon.

Alors, c’est une explication assez courte. L’origine de ce sujet, c’était situé à un moment où on se disait qu’il fallait un processus pour pouvoir retirer un des directeurs. Donc, le groupe, ou les groupes identifiaient quel était le problème, et pourquoi ils voulaient démettre de ses fonctions un des directeurs. Il ne devait pas y avoir une cause, mais il devait y avoir une explication.

Il y avait des inquiétudes car si on disait, par exemple, Olivier, en tant que directeur, on veut vous démettre de vos fonctions et qu’on vous donne une raison pour laquelle on veut faire cela, et vous pouvez nous répondre : maintenant que vous avez rendu les choses publiques –parce qu’on doit le faire ainsi –je ne vais pas pouvoir trouver une position et je vais vous mettre au tribunal, je vais vous poursuivre.

Donc il y avait quand même des inquiétudes de ce côté-là, on se demandait qui va pouvoir faire cela.

Donc on a eu l’accord de l’ICANN, qui que ce soit qui soit identifié par une AC ou SO serait indemnisé. Donc dans ce cas-là, si on nous poursuit, l’assurance de l’ICANN nous défendrait.

Donc, il fallait de toute façon agir en toute bonne foi. Donc, dans d’autres mots, si je disais à Olivier nous ne nous apprécions pas parce que nous savons que vous avez commis 17 meurtres le mois dernier, si c’était vrai...

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Non, non j’étais fatigué, je ne suis pas sorti beaucoup ces derniers temps.

ALAN GREENBERG: Si donc on disait une chose qui n’était pas correcte comme cela on n’agirait pas en toute bonne foi.

Donc il fallait pouvoir définir ce que voulait dire agir en toute bonne foi. Donc il fallait trouver une manière de reconnaître cette bonne foi et de voir quels étaient les processus que l’on pouvait utiliser pour voir, si vous aviez par exemple la personne qui allait parler pour une SO ou une AC, vous devriez avoir des directives à suivre pour savoir exactement ce qu’on doit pouvoir dire. Et je peux dire que les directeurs doivent signer un accord pour qu’ils ne poursuivent personne en justice.

Donc il fallait mettre en place des méthodes de protection. Si nous pouvions agir ainsi, nous ne voulions pas être vulnérables.

Donc voilà donc une des parties du processus de l’assurance des indemnités pour que l’on puisse ainsi être confortable, agir contre par exemple ce meurtrier notoire qui est assis à côté de moi.

Et comme vous le savez, tout ceci est enregistré et transcrit, et je dois dire que je suis assez sûr qu’Olivier n’a pas commis 17 meurtres et d’ailleurs n’a commis aucun meurtre.

Voilà donc, mon histoire se termine. Le travail n’est pas tout à fait terminé parce que nous avons créé du texte qui ne

correspondait pas vraiment dans les modèles ASO, puisque l’ASO est une organisation un peu différente.

Donc cette année, il a représenté les registres d’adresse et, donc, ces registres régionaux ne sont pas les sous-groupes qui se mettent à l’ICANN. Donc le texte que nous allons utiliser ne fonctionnait pas pour eux. Nous avons fait une révision de ce texte, et nous attendons la réponse des ASO pour savoir si ce texte était donc cohérent pour eux.

Cela veut peut-être passer ou pas. Nous attendons de voir si nous avons un peu plus de travail à faire au niveau du texte.

Mais nous arrivons vers la fin.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Y a-t-il des commentaires ou des questions dans la salle? Personne ne lève la main.

Je trouve cela intéressant parce qu’il est bon de voir qu’il n’y avait pas, que tous les détails avaient bien été étudiés durant ce processus. Ça a été un processus qui s’est très bien passé.

Passons au prochain sujet, s’il vous plait. Nous allons parler maintenant de la responsabilité du personnel. Encore une fois, un détail intéressant, vous savez tout ce qui avait à voir avec la

communauté, maintenant nous allons parler de redevabilité ou de la responsabilité du personnel.

Alors il semblerait que peut-être une de mes collègues à ma gauche a passé du temps là-dessus.

ALAN GREENBERG: Oui, j’ai passé du temps dans ce groupe mais ce n’est pas récent, donc je ne suis sans doute pas la meilleure personne pour faire un rapport. Malheureusement pour Cheryl, je pense que c’est à elle de faire un rapport.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Sinon, Seun est également sur la liste. Ça fait longtemps qu’il fait partie de ce groupe.

SEUN OJEDEJI: Oui, Seun figure sur liste, mais malheureusement la participation de Seun a été très basse parce que je suis papa pour la deuxième fois. Voilà.

ALAN GREENBERG: Félicitations! Mais franchement votre vie personnelle dans l’ICANN, c’est absolument impardonnable.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR: Avec tout le travail que vous faites pour l'ICANN, je ne sais pas comment vous faites pour avoir un deuxième bébé, là vraiment vous avez fait très fort.

ALAN GREENBERG: Alors là, je ne sais pas si vous respectez les normes de comportement, de conduite au sein de l'ICANN.

CHERYL LANGDON-ORR: En ce qui concerne la redevabilité du personnel, le groupe a été très intéressant. Parce qu'au sein de ce groupe, les membres de la communauté des différentes parties de l'ICANN travaillent avec une ou deux personnes qui, en fait, ont très bien représenté les intérêts du personnel, et il fut également mentionné – j'espère que cela ne vous dérange pas que je le fasse maintenant, mais cela s'applique à chacune des pistes de travail – le conseil a nommé au moins deux membres du conseil qui travaillent avec nous et qui sont en fait la liaison.

Et donc là, dans ce groupe en particulier, les membres du conseil, en fait George, ont été très impliqués pour mettre au

point ces recommandations. Je crois que ceci est important à mentionner.

Alors au début, il y a eu des tentatives par certaines personnes de la communauté pour s’assurer que cela ne devenait pas un exercice qui revenait à dire : oui, je me souviens il y avait eu un problème, ça n’était pas sympa, etc. et tout le monde fait ressortir un petit peu ses mécontentements.

Donc l’idée c’était de ne pas prendre en considération des points précis, mais sur la base de ce que l’on sait, comment définir des recommandations, des bonnes pratiques qui permettraient à l’ICANN, de manière équitable et raisonnable de démontrer que le personnel de l’ICANN, travaille, fait son travail de manière prévisible, de manière qui corresponde aux souhaits de la communauté.

Donc il y a un certain nombre de systèmes qui ont été présentés, il y a des rapports réguliers, routiniers qui doivent par exemple être présentés sous forme de tableau ou de rapport annuel sur la redevabilité du personnel. Il y a également la possibilité de médiation s’il y a eu un problème qui a été identifié.

Le système doit être uniforme ou doit être très clair. C’est pas : elle a dit, il a dit, il a raison, elle n’a pas raison, etc. Donc dans le système, on essaye de voir le type de questions, de problèmes qui se présentent, de définir que c’est un problème et de voir ce

que l'on peut faire pour minimiser les risques à l'avenir. Donc c'est en fait une approche smart, une approche intelligente de redevabilité.

N'oublions pas que le personnel c'est des personnes avec des expériences très développées pour certaines, des personnes avec qui on travaille de manière très régulière, et puis il y a aussi des consultants qui sont là, qu'on ne voit pas tout le temps, etc.

Donc grande diversité.

Du point de vue du conseil d'administration, ce qu'il souhaitait vraiment, c'est de voir des problèmes spécifiques, un énoncé des problèmes. Ils voulaient identifier les points critiques de problèmes, les points critiques de manquement de manière à ce que l'on puisse vraiment mesurer les problèmes.

Et nous avons résisté par rapport à ça, et je pense que c'était la bonne approche de résister à cela. Parce que cet exercice est censé un petit peu, je crois, définir des règles pour tout le monde, sans mentionner des points très précis.

ALAN GREENBERG:

Cheryl, je voulais mentionner deux choses. Vous avez parlé d'une d'entre elles, mais le conseil et les personnes avec lesquelles on a communiqué sont uniquement des personnes qui sont à un niveau de responsabilité ou alors des techniciens.

Et dans les deux cas, ces personnes souhaitent trouver des solutions. Et à chaque fois, on nous disait : donnez-moi un exemple, donnez-moi un exemple. Mais du côté des bénévoles, les gens disaient : non, je ne vais pas vous donner d'exemple parce qu'il faut que je travaille avec ces personnes. Donc je peux vous raconter ce qui s'est passé avec des personnes qui sont parties, qui ne sont plus là, mais je ne vais mettre en danger ma relation de travail en vous donnant des exemples. Donc il y a vraiment eu un conflit par rapport à ça.

Et finalement, on en est arrivé au point où on s'est dit : on ne veut pas solutionner les problèmes, on veut avoir un système pour que lorsque les problèmes se produisent on ait un système qui nous permette de trouver une solution. Et je crois que c'est un bon équilibre.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Cheryl, merci Alan. Il y a un commentaire ou une question de Seun.

SEUN OJEDEJI: Merci Cheryl pour cette mise à jour. J'ai lu votre rapport récemment, et je crois que votre rapport est excellent, non seulement pour l'ICANN, mais c'est quelque chose qui peut être

utilisé comme modèle pour d’autres organismes en dehors de l’ICANN.

J’ai une question Cheryl, et pour le groupe, il y a une partie, la partie 3 de la recommandation, par rapport au panel qui est censé avoir une certaine discrétion pour déterminer ce qui est confidentiel et ce qui n’est pas confidentiel. Pour moi, cette option ne doit pas dépendre de 4 personnes. S’il y a une question de confidentialité, et bien il faut que la confidentialité demeure, ce n’est pas à certaines personnes de dire qu’il n’y a pas confidentialité.

Je ne sais pas si j’ai bien lu ce que vous souhaitiez exprimer, mais le fait que 4 personnes puissent changer, décider qu’une question spécifique n’est plus confidentielle, au nom de la transparence, je pense que ça, ça peut être risqué. Merci.

CHERYL LANGDON-ORR: Si je peux me permettre Olivier, Seun, je souhaite ajuster votre interprétation un petit peu par rapport à ça.

Le panel, c’est en fait un outil, un outil très large, avec un panelliste de différentes entités de la communauté, conseil, etc. qui puisse en fait traiter des questions confidentielles. Mais ce n’est pas à eux de déclarer que telle ou telle question n’est pas

confidentielle. Et je crois qu’il faut faire la distinction, c’est important.

C’est un petit peu comme ce que disait Alan, il nous faut donc avoir les informations pour énoncer les problèmes sur base des faits plutôt que sur la base de rumeurs. Mais l’intention c’est que tout le monde puisse continuer de travailler ensemble après tout cela.

Donc si par exemple vous avez un problème et que vous avez besoin de le faire entendre au panel, avec les pour et les contres, il est très probable que le panel va utiliser l’aspect confidentiel de ce qui est présenté, mais le panel doit être extrêmement, faire vraiment attention à ne pas trouver des solutions systémiques qui, en fait, ne sont pas nécessairement focalisées sur un individu. Je crois que ça, c’est dangereux.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Vous voulez ajouter quelque chose Seun ? Allez-y.

SEUN OJEDEJI: Merci d’avoir clarifié Cheryl. Donc, si c’est effectivement ce que vous souhaitiez exprimer, pas de problème.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup. Il ne nous reste qu'une demi-heure avant la fin de la réunion, donc nous allons passer aux étapes suivantes. Donc étape suivante, il y a une période de commentaires publics donc on pourra en discuter davantage à ce moment-là.

On passe à la juridiction. John, c'est bon ? Vous avez le temps ?

Alors passons plutôt à la diversité à ce moment-là. La diversité c'est une très bonne idée. Point suivant.

Donc la plénière a déjà approuvé la recommandation, le personnel doit préparer une période de commentaires publics.

Très bien alors, je ne sais pas si vous avez compris la blague, mais autour de la table, vous avez vraiment une grande diversité, donc je crois qu'il n'y a pas de problème pour nous, dans notre groupe à l'ICANN en matière de diversité. Mais c'est quand même bien de voir qu'il y ait un point diversité qui est mis en place, parce que cela doit faire partie de l'ADN de l'ICANN.

Y a-t-il des questions là-dessus, je ne sais si je rentre dans le détail de ce sujet.

Sébastien vous avez quelque chose à dire par rapport à ça ? Je sais que vous avez été très impliqué dans ce sujet.

SEBASTIEN BACHOLLET: Merci. Je ne vais pas faire beaucoup de commentaires, mais je crois qu’il est important de mentionner une discussion qui a eu lieu.

Maintenant tout est publié pour commentaire public, il y a un certain désaccord au sein du groupe de travail sur un sujet précis, à savoir qui sera chargé de s’occuper de cette question de la diversité.

Pour certains dans le groupe, ils pensent que le personnel pourra s’en occuper, pour d’autres, ils disent qu’il faut créer un bureau de la diversité. Et donc la discussion reste ouverte, et je pense qu’il serait utile d’avoir cette discussion. Pas maintenant, mais à un autre moment pour voir quel est le point de vue des différentes personnes par rapport à ça.

Mais je souhaitais mentionner une chose. Avec Olivier, Satish Babu et moi-même nous étions en Inde la semaine dernière et on a parlé de la diversité, on a eu une session là-dessus. Et un des participants a exprimé un point de vue que je vais essayer de résumer. Si je me trompe, Olivier pourra me corriger.

Mais ce qu’il disait c’est qu’il serait bien de voir tous les éléments d’une personne pour définir la diversité. Parce que la diversité, ce n’est pas uniquement un point, un élément, c’est beaucoup de choses.

Et donc parfois, on essaye de mettre ceci en silo, on essaye de voir comment répondre à tel ou tel besoin, mais je pense que ça peut être utilisé à l’avenir d’avoir ce point de vue.

Alors, simplement pour que vous le sachiez, je suis pratiquement certain que je vais faire un commentaire et dans mon commentaire, en partie, je proposerai au cours des années à venir, d’avoir non seulement la question de la diversité, mais la question de l’équilibre du genre au conseil d’administration. Je crois que c’est vraiment nécessaire. Et à l’avenir je suggérerai une proposition pour y arriver. Voilà, merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup Sébastien, je crois que vous souhaitez à la fois la diversité et l’équilibre des genres. N’est-ce pas, on souhaite les deux.

SEBASTIEN BACHOLLET: Excusez-moi, je me suis peut-être trompé en anglais, j’aurais dû parler en français. Ce que je souhaitais dire c’est que l’équilibre des genres n’est pas une question de diversité. Voilà ce que je souhaitais dire.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG:

Pour moi, cette discussion, ou la discussion qui a eu lieu pendant un certain temps est très intéressante.

Une des choses qui a été mentionnée au tout début, c’est que le SSAC a introduit le concept de diversité de compétences. Et la réaction de beaucoup de personnes, y compris moi-même, c’est : oui, mais les compétences sont essentielles, on ne va pas choisir quelqu’un s’il n’a pas les compétences. Et Julie m’a appris quelque chose, ainsi qu’à un certain nombre de personnes, c’est que ce n’est pas ce que l’on souhaite dire. La diversité, c’est la diversité de différents types de compétences pour pouvoir prendre de bonnes décisions. Et ça, je n’y avais jamais pensé de cette manière.

Et je pense que donc cette discussion d’une manière générale est utile et intéressante. Et je crois que pour beaucoup d’entre nous, nous avons changé notre point de vue sur plusieurs choses.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Cheryl? Vous pouvez y aller.

CHERYL LANGDON-ORR: Oui, je suis très heureuse que Julie soit là, peut-être qu’elle pourra se mettre à côté de nous. D’ailleurs d’autres personnes sont ici et ont beaucoup travaillé à ce document.

J’aimerais clarifier une chose. Dans une recommandation qui a particulièrement attiré notre attention, je voulais mentionner l’argumentation numéro 1 qui aura un impact sur les SO et les AC. Mais étant donné que Julie est là, je vais simplement lui passer le micro, ce sera plus simple.

JULIE HAMMER: Merci. Oui, je crois que pour beaucoup d’entre nous, nous avons été très impliqués dans ce groupe et, en ce qui concerne la discussion sur les différents éléments de diversité qui ont été définis dans le rapport, le rapport a été très utile.

Il y a eu également un questionnaire qui a été diffusé dans les différentes SO et AC, et les réponses nous ont permis de vraiment mieux comprendre la manière très diverse, la grande diversité qui existe dans notre communauté.

Et donc si on a une approche unique, et bien en fait les exigences de la diversité sont pratiquement impossibles à respecter.

Par exemple, à l’ALAC, il y a une grande diversité, mais il y a d’autres groupes de la communauté qui viennent d’un secteur

beaucoup plus étroit qui avaient certains éléments de diversité, mais pas d’autres.

Donc il faut tout à fait être conscient qu’au SSAC, par exemple vous avez des personnes avec des compétences techniques. Point. Et donc la diversité de ces compétences techniques est importante, mais il n’y a pas de spécialiste de relations humaines, il n’y a pas de spécialiste en droit, donc avec ces autres compétences professionnelles. Et donc la manière dont notre communauté est constituée est diverse. Mais certains éléments au sein de cette communauté, certains groupes dans cette communauté n’ont pas cette diversité ou n’ont pas tous ces aspects de la diversité.

Je vais repasser la parole à Cheryl qui va parler de la recommandation dont elle souhaitait parler.

CHERYL LANGDON-ORR:

Merci Julie. Donc la recommandation numéro 1 est importante parce qu’elle définit 7 éléments clefs de la diversité, que chaque SO et AC doit prendre en compte comme point de départ.

Alors, voilà la géographie, la représentation régionale, ici ça va très bien.

La langue, encore une fois, je pense que nous nous débrouillons mieux mais nous pouvons quand même nous améliorer dans cette salle.

Le genre ? Oui bon ça va on avance.

L’âge ? Alors là vraiment il y a un problème, mais il faut faire très attention. C’est très bien d’avoir les NextGen, etc. les gens qui viennent, mais on ne les voit pas ici. Ici, ils sont aux réunions de l’ICANN, mais c’est vraiment un silo séparé, ils sont dans leur propre salle et il faut absolument que ces talents soient présents soient impliqués dans le...

ALAN GREENBERG: Je croyais que vous aviez besoin de davantage de vieux ...

CHERYL LANGDON-ORR: Non, non, ne vous inquiétez pas, mais moi je vieillis tous les jours, il n’y a pas de soucis.

Alors, le handicap physique, je clarifie, c’est pas un handicap physique, c’est des capacités physiques. Mais ce qui... Tout le monde n’est pas d’accord là-dessus.

Diversité des compétences dans les parties prenantes et les unités constitutives.

Donc voilà les différentes sections dont nous avons parlées.

Et autre question importante, je crois que nous pouvons nous améliorer dans ce domaine.

ALAN GREENBERG: Alors maintenant il faut diversifier notre rapidité, parce qu'il nous reste encore un certain nombre de points et nous avons des bus qui partent dans 15 minutes pour certaines personnes. Olivier ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Prochain sujet sur le programme, nous allons parler du bureau de l'ombudsman, et nous avons Sébastien Bachollet qui va prendre la parole.

SEBASTIEN BACHOLLET: Merci. Nous avons soumis donc notre rapport, on en a fait une deuxième lecture. Et on s'est mis d'accord entre les deux lectures sur les changements à faire.

Pour ceux qui ne connaissent pas le rôle de l'ombudsman, il est indépendant, partial et neutre. Il doit fonctionner en tant qu'alternative pour résoudre les problèmes de conflits et de litiges. Il doit se préoccuper des soucis de chacun au sein de la communauté.

Nous avons mis en place certaines recommandations après avoir soumis une révision indépendante, qu’on a rempli le ATRT2. Et cette révision a été publiée au groupe et j’en étais le rapporteur.

Nous avons essayé de faire certains changements sur le texte, mais pas sur la fin de la proposition. Nous avons pensé que c’est une bonne proposition, qu’il y avait des experts qui y avaient travaillé. C’était donc important.

Nous avons fait de petits changements qui n’ont pas eu un impact sur les statuts, et voilà où nous en sommes.

Un point important, qui était le point le plus important dans nos discussions, il s’agissait de discuter du panel consultatif et entre le conseil d’administration, nous savons qu’ils ont toujours la dernière parole, mais qu’il fallait aider le bureau de l’ombudsman pour que le travail de révision quinquennale soit fait pour pouvoir proposer que ce poste, ce bureau de l’ombudsman continue dans l’avenir. Et le conseil disait que ce travail devrait être fait par un organe plus approprié.

Nous voulions que cette position soit plus indépendante. Mais nous ne pouvons pas demander au conseil d’avoir des connaissances sur tous les sujets, et nous pensons que ce sujet est très spécifique, et qu’il appartient à un groupe plus

spécifique, qui pourrait laisser l’ombudsman et le comité faire le travail dans l’avenir.

La chose importante à savoir est qu’il ne s’agit pas de savoir exactement ce que va faire le bureau de l’ombudsman, mais de savoir que s’il y a un conflit ou un litige qui vient de la communauté, que ce sujet restera confidentiel, sur le bureau même de l’ombudsman.

ALAN GREENBERG:

Oui, merci. Je dois partager quelque chose avec ce groupe. Il y avait une petite séquence d’événements avec Sébastien, cela m’amuse, cela m’a tellement amusé. Comme disait Sébastien, son comité a donc recommandé un groupe consultatif, et c’était un petit peu différent de ce qu’il vient de décrire.

Quand je suis allé à la plénière, le consensus c’était : ho non, on arrête ce projet, on n’a pas besoin de créer encore un autre groupe. Mais là, on a discuté du rôle de l’ombudsman, de savoir comment l’ombudsman allait être embauché ou démis de ses fonctions par le conseil d’administration. On c’est dit, bon si le board décide démettre de ses fonctions l’ombudsman parce qu’ils ne sont pas d’accords avec sa résolution, et là Sébastien a répondu : bah voilà, c’est pour ça c’est pour ça qu’on a mis en place un comité. Et le comité a été mis en place. Et vraiment, moi j’ai vraiment apprécié ce moment.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Alan. Y a-t-il des commentaires ou des questions sur ce sujet ? Nous devons passer au prochain sujet car nous n’avons plus beaucoup de temps. Encore une fois, il y aura une période de commentaires publics de toute façon.

Nous allons parler maintenant à la juridiction, c’est un sujet, une thématique qui a posé un peu moins de travail. Seulement 50 réunions, seulement 1 928 mails, seulement 1909 heures de travail. Et il nous reste, après tout cela, un survivant. C’est John. John qui va prendre la parole.

ALAN GREENBERG: Il y aura aussi une réunion sur ce sujet dans la semaine. John fera partie du panel ; venez y assister.

JOHN LAPRISE: Oui, c’était vraiment une aventure difficile. Je suis arrivé, le sujet était déjà en cours, donc j’ai été obligé de récupérer mon retard. Nous avons eu une réunion hier, ça c’est bien passé.

Pour être bref et résumer, ICANN doit vivre dans une certaine juridiction, parce que c’est un élément juridique. Ceci étant dit, le groupe a fait un travail excellent pour essayer de résoudre ces

attaques, du fait qu’il y ait une seule juridiction, et d’ainsi équilibrer les politiques et la mission de l’ICANN.

Encore une fois, ceci étant dit, avec le rapport final, il y avait donc ce rapport, ce qu’on appelle un rapport de minorité qui a été mis en place par des entités qui étaient en désaccord avec la majorité sur l’ampleur du projet. Certaines de ces tierces parties voulaient explorer un peu le potentiel de peut-être déménager l’ICANN en dehors des États-Unis.

Et à mon avis, cela va causer d’énormes problèmes. En parlant du côté de NARALO, cela prendrait des ressources qu’ICANN n’a pas en sa possession pour l’instant, et cela causerait donc énormément de problèmes.

Mais il y a aussi d’autres parties qui veulent faire passer l’ICANN dans une perspective un peu plus mondiale, une juridiction plus mondiale. Si on pouvait y arriver, ce serait une très bonne idée.

Mais finalement, une des inquiétudes qui m’est restée, c’était de voir que pour les personnes qui voulaient faire sortir l’ICANN de la juridiction américaine, il fallait pouvoir au moins faire une analyse de savoir si c’était efficace, et on n’en est pas arrivés là. Il y a eu juste une déclaration de personnes qui ont dit il faudrait sortir l’ICANN de la juridiction américaine ;

Nous en avons discuté, mais d’un côté personnel, je voulais aussi dire ceci. J’ai écrit ça dans une des notes que j’ai envoyées au sein du groupe qui se préoccupait de la juridiction. Au cours de ses projets, j’ai donc trouvé le mauvais joueur. Et j’en ai fait rapport d’ailleurs au bureau de l’ombudsman. Je suis inquiet par rapport à certains de ces mauvais joueurs au sein de l’ICANN.

C’est donc une inquiétude qui persiste.

Je vous remercie, je peux répondre à vos questions si le besoin se fait.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Juste pour savoir, quelles sont les prochaines étapes à suivre ?

JOHN LAPRISE: Oui, je pense que nous allons aller vers une période de commentaires publics.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Y a-t-il des questions ? Je vois que Hadia Elminiawi.

HADIA ELMINIAWI: Vous avez mentionné une juridiction mondiale, ou globale, une suggestion de ce genre. Est-ce que vous pouvez nous en parler

un peu plus ? Est-ce que c’était une proposition qui était solide ou pas du tout ?

JOHN LAPRISE:

Non, c’était juste un souhait, un désir que l’ICANN devrait peut-être tomber sous une juridiction qui serait plus mondiale, plus globale, mais nous n’avons pas encore ce projet en vue. Je pense que c’était plutôt une inspiration disons. Il y avait des suggestions qui ont été faites. Que serait cette juridiction internationale, cela n’a jamais été clarifié, non vraiment, cela n’a pas été clarifié.

ALAN GREENBERG:

Cheryl ?

CHERYL LANGDON-ORR:

Oui, je pense qu’il est important de voir que les juridictions, la juridiction... Nous avons donc... Le groupe de travail a essayé de voir s’il y avait des problèmes qui avaient résulté de la juridiction telle qu’elle était en ce moment. Y avait-il des problèmes, des inquiétudes, des questions soulevées. Et où se trouverait cela dans nos recommandations.

Nous avons vu qu’il y avait une option qui serait préférable vis-à-vis des contrats pour voir quelles étaient les juridictions qui

étaient utilisées au sein de ces contrats, et il y avait une option qui était mise en place et qui s’appelait le système de menu, c’est une étape importante. Cela enlève un petit peu la pression, cela permet de partager les problèmes.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Il nous reste trois minutes. Ho, Sébastien a levé la main. Donc nous allons passer la parole à Seun et ensuite à Sébastien et ensuite nous passerons au prochain et dernier sujet de la journée.

SEUN OJEDEJI: Oui, j’ai suivi le travail du groupe de travail sur la juridiction. Nous avons passé du temps, beaucoup de temps au tout début du travail de ce groupe de travail, et ensuite nous avons pu nous focaliser plus sérieusement, et peut-être finirons-nous d’ailleurs le travail plus tôt.

Je n’étais pas à la plénière, donc je voulais savoir qu’est-ce que... Vous avez parlé de deux choses, de deux questions. Mais il y avait des gens qui disaient qu’il y avait d’autres inquiétudes qui étaient notées dans votre rapport. Est-ce qu’il y a des choses qui n’ont pas été adressées lors de la plénière, d’autres sujets qui ont été discutés durant la plénière, des choses qui n’avaient pas été adressées auparavant ?

JOHN LAPRISE: Oui, l’OFAC, le problème de l’OFAC avait été adressé durant la plénière, et comme Cheryl l’a dit, on a parlé du système basé sur un menu de priorité.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Alors, OFAC vous voulez bien nous expliquer ce que c’est ?

JOHN LAPRISE: Nous n’avons pas assez de temps pour vous expliquer.

ALAN GREENBERG: Il y a une liste de pays et d’organisations avec lesquels les États-Unis ne peuvent pas faire des affaires. Mais il y a des mécanismes pour obtenir des dispenses si vous voulez pour pouvoir avoir des liens avec ces organisations.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Christopher, vous voulez prendre la parole? Mais allons-y rapidement parce qu’il y a des gens qui ont un bus à prendre.

CHRISTOPHER WILKINSON: Oui, le rapport de majorité, qui a été émis, décrit le besoin de la part de l’ICANN pour qu’il puisse avoir des Waivers ou du moins des licences pour l’OFAC, lorsqu’il y a des sanctions, lorsqu’il y a

des affaires faites avec des organisations des pays qui sont sanctionnés par les États-Unis. Donc ce rapport demande à ce que, exige qui nous passions un seuil, une autre étape pour que l’ICANN soit immunisée disons dans ce sens, au niveau de la loi américaine.

Je parle de ceci de façon personnelle parce qu’il y a 20 ans, la juridiction américaine avait été donc acceptée, et c’était donc après un accord avec la communauté européenne qui avait accepté juridiction américaine au niveau de l’IANA. Et depuis, les choses ont beaucoup changé. Ce problème ne va pas disparaître.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Alberto vient de baisser la main, donc il ne va pas prendre la parole, nous allons donc passer la parole à Sébastien Bachollet et nous allons terminer.

SEBASTIEN BACHOLLET: Je voudrais suggérer que nous trouvions un peu plus de temps pour discuter de cette thématique parce qu’il y a des points ici qui doivent être communiqués, qui doivent être discutés, il y a des opinions qui ont été émises qui sont décent mais ce ne sont pas des opinions qui viennent directement du rapport. Il y avait des gens qui étaient en désaccord avec le rapport, mais ils

étaient plus en désaccord avec le processus qu'avec les résultats. Il faut voir exactement comment est-ce que nous allons lancer la discussion sur cette histoire de juridiction.

Je voulais vous rappeler que cette question est ouverte à l'ICANN depuis très longtemps. Et c'est une question qui avait été discutée au niveau du comité stratégique du président de l'époque je pense. Et un des membres du comité de stratégie présidentiel est toujours là, et c'est Jean-Jacques Subrenat si je me souviens bien.

Et nous n'avons donc pas assez de temps pour en discuter ici, mais nous devons rajouter cette thématique sur notre ordre du jour très bientôt.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Sébastien. Il y aura une réunion jeudi, une session intercommunautaire où ce sujet sera discuté. Donc pour ceux qui sont intéressés vous pouvez y participer. Et nous allons aussi émettre une période de commentaires publics.

Voilà, nous allons faire la révision de ce que l'on appelle le CEP, le processus d'évaluation de la communauté. Cheryl va prendre la parole.

CHERYL LANGDON-ORR: Le groupe CEP n’est pas fonctionnel en ce moment. Il y a eu une révision de travail qui a été faite, elle a été très bien faite.

C’est une révision qui a été faite avant l’IRP, une révision que nous avons encouragée pour soulever les questions vis-à-vis d’un panel de révision indépendant.

Il y a encore des litiges en cours, il y a eu beaucoup de travail qui a été fait. Le groupe McCauley travaille sur la mise en œuvre de l’IRP, va continuer le travail sur ce sujet et je pense qu’ils vont nous en parler très bientôt.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Deux choses avant de fermer cette réunion. Tout d’abord une note de Éric qui a mis cela sur la boîte chat de l’Adobe Connect. Il nous parle des étapes à prendre vis-à-vis de l’indemnisation. Et avant de fermer la session, je voudrais remercier les interprètes pour leur bon travail aujourd’hui. Et bien sûr pour tout le personnel qui se préoccupe de l’aide technologique. Et notre personnel aussi que je voudrais remercier.

ALAN GREENBERG: Merci à Olivier pour tout le bon travail qu’il fit pour organiser cette réunion. Nous avons aussi des téléconférences qui sont aussi intéressantes.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci, voilà donc la dernière réunion de la journée, merci de votre présence. Nous ajournons, nous vous verrons demain matin. Y a-t-il une annonce pour demain matin ?

HEIDI ULLRICH: Oui, pour les APRALO, pour les gens qui reçoivent des financements APRALO, venez nous rejoindre dehors car le bus va partir. Il y a déjà un groupe qui attend dehors, il s’agit seulement des ALS et des APRALO. Et pour demain, la première réunion commence à 9 heures.

ALAN GREENBERG: Oui, demain il y aura beaucoup de personnes, donc soyez à l’heure à 9 h.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]